

Séance ordinaire du 13 juin 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi treize juin deux mille vingt-deux à quinze heures trente-deux, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-06-07

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 juin 2022.

CE-2022-06-08

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 juin 2022.

CE-2022-06-09

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 36 logements et plus et augmentation du nombre d'étages autorisé dans la zone M1307) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-020. Ce projet de règlement a pour objet :

- d'ajouter la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée (36 logements et plus) pouvant compter jusqu'à 8 étages à la grille des spécifications de la zone M1307 et d'y prévoir des dispositions applicables;
- de retirer la classe d'usages L301 des usages spécifiquement permis de la grille des spécifications de la zone M1307;
- de porter la marge de recul avant à 12 mètres pour tous les usages autorisés;
- de porter la densité résidentielle nette minimale à 30 logements par hectare;
- harmoniser les marges de recul arrière et latérales.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité du président du conseil d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-06-10

Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville (règles et modalités du versement d'une avance sur des dépenses anticipées et désignation d'un mandataire pour les dépenses de recherche et de soutien d'un membre du conseil de la Ville)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-043-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-043-R-1. Ce règlement a pour objet de prévoir le versement d'une avance sur les dépenses anticipées d'un membre du conseil de la Ville dans l'exercice de ses fonctions et sur les modalités de désignation par le membre du conseil de la Ville d'un mandataire pour administrer les dépenses afférentes au budget de recherche et de soutien des conseillers qui lui est alloué, en application de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CE-2022-06-11

Approbation du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-020-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec, daté du 16 mars 2022.

CE-2022-06-12

Aide financière à La marina de la Chaudière inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2022-037-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ à La marina de la Chaudière inc. pour son projet d'acquisition d'un terrain destiné à l'ancrage de bateaux, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2022-06-13

Protocole d'entente à intervenir avec Les monarques de Lévis midget AAA, concernant l'opération de ce club de baseball sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente à intervenir avec Les monarques de Lévis midget AAA, concernant l'opération de ce club de baseball sur le territoire de la ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers reprend son siège.

CE-2022-06-14

Condoléances aux membres de la famille et aux collègues de monsieur Stéphane Boulanger

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille et aux collègues de monsieur Stéphane Boulanger, policier à la Ville de Lévis.

CE-2022-06-15

Désignation et délégation de membres du conseil de la Ville et de membre du personnel de la Ville et autorisation à participer à aux activités prévues à l'invitation de la Ville de Grand Quevilly, en France

[Document d'aide à la décision DEV-2022-081](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner et de déléguer les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers et Amélie Landry, ainsi qu'une représentante ou un représentant de la Direction du développement économique et de la promotion et de la Direction de la vie communautaire, et de les autoriser à participer aux activités prévues à l'invitation de la Ville de Grand Quevilly, en France, en juillet 2022, et ce, en réponse à l'invitation transmise en date du 6 mai 2022.

CE-2022-06-16

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 37.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Edith Bellemare, secrétaire
du comité exécutif
